

Inscriptions Péri-scolaire

Année scolaire 2020 / 2021



L'offre péri-scolaire :

- L'accueil du matin de 7h30 à 8h15/8h30
- L'accueil du midi sans restauration de 11h15/11h30 à 12h15/12h30
- L'accueil du midi avec restauration de 11h15/11h30 à 13h15/13h30
- L'accueil du midi sans restauration de 12h45/13h à 13h15/13h30
- L'accueil du soir de 16h15/16h30 à 18h15

PORTAIL FAMILLES

Pour inscrire ou réinscrire votre(vos) enfant(s) au service péri-scolaire, il est désormais possible d'utiliser le **PORTAIL FAMILLES**.

Le PORTAIL FAMILLES est un espace privatif, sur le site internet :

<https://audincourt.portail-familles.net>

Simple et gratuit, accessible 7j/7 et 24h/24, avec lui vous pourrez :

- Organiser les présences de votre(vos) enfant(s) dans les structures d'accueil,
- Consulter et mettre à jour vos données personnelles (famille, enfant),
- Gérer les inscriptions et annulations de votre(vos) enfant(s) selon les modalités du règlement intérieur,
- Consulter les informations sur la vie courante des différents sites d'accueil (menus, animations proposées...)

MODALITES D'INSCRIPTIONS

Avant le 25 mai

Création d'un compte "Portail Familles" via le service péri-scolaire. Pour cela :

- Remplir et retourner la fiche de renseignements jointe.

Pour les nouvelles familles, un rendez-vous sera proposée avant le 1er juin pour créer votre compte.

- Attendre de recevoir un email de création de compte.
- Vous connecter via cet email et modifier votre mot de passe pour accéder au Portail Famille et effectuer l'inscription de votre(vos) enfant(s).

Du 1er mai au 29 mai

Après création et activation de votre compte par le service Enfance :

- Saisie de vos données personnelles : modifier les informations de votre dossier sur le portail (lien "modifier les informations de la famille" dans la rubrique "informations de compte").
- Ajouter IMPERATIVEMENT les pièces justificatives suivantes :
 - justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - vaccinations de votre(vos) enfant(s)
 - assurance extra-scolaire

Attention : l'inscription sera bloquée si l'ensemble de ces pièces (hors attestation d'assurance) ne sont pas jointes à votre compte sur le Portail Familles.

Du 1er juin au 3 juillet

- Vous devez inscrire les présences de votre(vos) enfant(s) sur le Portail Familles.

> Cas des parents séparés :

Chaque parent devra remplir un dossier et fournir le jugement du tribunal

> Un tutoriel est à votre disposition pour vous aider à renseigner les informations demandées sur le Portail Familles

**Informations complémentaires auprès
du Pôle Enfance Education / Service Périscolaire
au 03 81 36 37 15**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS



**A retourner avant le 25 mai
au service périscolaire**

INFORMATIONS RESPONSABLES LEGAUX

	Responsable 1	Responsable 2
NOM et Prénom		
Téléphones		
Adresse mail unique		

INFORMATIONS ENFANTS

	NOM	Prénom	Date de naissance	Ecole	Classe
Enfant 1					
Enfant 2					
Enfant 3					
Enfant 4					
Enfant 5					